



AGENCE DES PARTICIPATIONS DE L'ÉTAT
MINISTÈRE DE L'ÉCONOMIE ET DES FINANCES

Communiqué de presse

Communiqué de presse

Paris, le 10 juillet 2019

L'Agence des participations de l'Etat annonce la clôture de l'opération de cession de titres EDF à la société EDF en vue de leur rétrocession aux salariés du groupe, afin de renforcer l'actionnariat salarié.

L'Agence des participations de l'Etat annonce la clôture de l'opération de cession de 7 704 974 titres EDF à la société EDF, soit 0,26 % du capital de la société, en vue de leur rétrocession aux salariés et anciens salariés éligibles du groupe.

Cette opération permet à l'Etat de remplir son obligation légale d'offre réservée aux salariés résultant de l'augmentation de capital d'EDF réalisée en mars 2017, au cours de laquelle l'Etat avait cédé certains de ses droits préférentiels de souscription.

La présente cession de titres EDF par l'Etat à la société EDF a été réalisée conformément aux dispositions de l'article 31-2 de l'ordonnance du 20 août 2014 relative à la gouvernance et aux opérations sur le capital des sociétés à participation publique.

Au terme de l'opération, l'Etat détient 70,72 % du capital d'EDF et 81,65 % des droits de vote, et l'EPIC Bpifrance détient 12,76 % du capital d'EDF et 7,55 % des droits de vote *.

** Sur la base du nombre total de droits de vote théoriques au 30 juin 2019*

Contacts presse Agence des participations de l'État :

Caroline de Lastic : 01 44 87 71 81 – caroline.delastic@ape.gouv.fr

Marine Jumel : 01 44 87 72 43 – marine.jumel@ape.gouv.fr



AGENCE DES
PARTICIPATIONS
DE L'ÉTAT